Anciens combattants

M. Benjamin: Combien d'années aura-t-il fallu pour qu'on s'occupe d'eux?

M. Campbell: Cela au cours de cérémonies canadiennes, façon bien à nous de proclamer que notre liberté et notre prospérité actuelle ont été garanties par le sacrifice de ceux qui ont cru en notre pays jusqu'à combattre pour lui.

Dans les attributions du ministère, il y a celle de perpétuer la reconnaissance des sacrifices et des faits d'armes du temps de guerre et leur contribution au Canada. Et ces mots de contribution au Canada méritent d'être répétés. Le ministère assure donc un éventail varié de prestations en reconnaissance du service de guerre. L'objectif est le suivant:

Gérer des programmes, particuliers aux anciens combattants et autres personnes désignées, qui assurent l'indemnisation des décès ou incapacités subis au service du Canada.

Les termes «service du Canada» établissent l'admissibilité aux indemnités auxquelles ont droit les anciens combattants canadiens. Avec la meilleure volonté du monde, je ne puis admettre que les anciens combattants du bataillon Mackenzie-Papineau aient été au service du Canada au sens propre où l'entend le mandat du ministère.

M. Benjamin: Modifiez le mandat.

M. Campbell: Le député de Broadview-Greenwood a expliqué en détail pourquoi ces hommes étaient allés se battre en Espagne et, du point de vue historique, ces raisons semblent valables et nobles. Cependant, à l'époque, ces Canadiens ont volontairement choisi de faire fi des lois de leur propre pays et de participer au conflit qui faisait rage en Espagne. C'était une décision personnelle que l'on nous demande aujourd'hui de rétribuer à titre collectif. Il va sans dire qu'après quarante ans, la validité de la loi sur l'enrôlement à l'étranger peut être remise en question mais, à l'époque, c'était la loi du pays. Le Canada avait décidé de rester neutre lorsque la guerre civile espagnole a éclaté.

M. Benjamin: Il est temps de reconnaître une erreur.

M. Campbell: Plus de 1,200 Canadiens ont décidé de passer outre à cette neutralité et de prendre parti contre les forces nationalistes. Personne ne les a obligés à partir. Le Canada n'était pas en guerre, mais ils ont agi selon leur conscience. Cependant, cette conviction personnelle ne leur donne pas le droit de joindre les rangs des Canadiens qui ont fait la guerre parce que leur propre pays leur a demandé de le faire. Ni le gouvernement canadien ni la plupart des autres nations du monde ne partageaient les convictions profondes qui ont poussé ces braves gens à lutter contre la tyrannie et l'oppression qui existaient en Espagne. Même si nous n'avons que l'histoire pour nous servir de repère, je pense pouvoir affirmer sans me tromper que les membres de la brigade Mackenzie-Papineau étaient très seuls dans leur lutte. Le Canada a toutefois accueilli les survivants à leur retour en 1939, et le ministère des Affaires extérieures a facilité le retour au Canada du bataillon.

Comme je l'ai déjà dit, notre gouvernement a accordé toute l'attention voulue aux demandes des anciens combattants de la brigade Mackenzie-Papineau. Les premières démarches ont été faites d'abord en 1975. Le 22 mai dernier encore, des

membres du bataillon ont rencontré Dan MacDonald qui a prêté une oreille attentive à leurs demandes.

Dan MacDonald savait que les survivants du bataillon Mackenzie-Papineau avaient connu l'horreur de la bataille et partagé une expérience commune avec nos soldats qui s'étaient battus contre Hilter et Mussolini quelques années plus tard. Au cours de la réunion, ils ont demandé que la loi sur l'enrôlement à l'étranger soit modifié. C'est compréhensible parce qu'ils vivaient toujours sous la menace des poursuites. Même si personne n'a jamais eu l'intention de les poursuivre ces dernières années, cette menace symbolique était présente et le ministre a compris leur inquiétude.

• (1730)

C'est ce qui explique que le ministre de la Justice ait pu leur donner l'assurance que le gouvernement ne poursuivrait aucun des membres du bataillon Mackenzie-Papineau aux termes de la loi sur l'enrôlement à l'étranger. Geste symbolique, me direz-vous, mais il y a plus: le gouvernement exprimait ainsi officiellement l'avis que ces hommes n'étaient pas des criminels, qu'ils n'auraient plus à vivre sous la menace de la loi. C'est aussi lors de cette réunion que les anciens combattants de la guerre civile d'Espagne demandèrent leur reconnaissance aux termes de la charte des anciens combattants. Leur demande ne fut pas rejetée d'emblée. Elle fit l'objet d'une longue étude sérieuse, à la suite de laquelle le gouvernement réaffirma le fait qu'il ne pouvait, en toute conscience, accorder à ces anciens combattants la reconnaissance réclamée. Mais pas par parcimonie. Financièrement, leur reconnaissance n'aurait pas coûté cher aux contribuables. Cette décision s'inspirait plutôt du fait que ces hommes ne répondaient pas aux exigences des dispositions et de l'esprit de la charte des anciens combattants.

Je n'insinue pas qu'ils ne défendaient pas une noble cause et qu'ils n'ont pas fait preuve de courage ni de bravoure. Ils ont combattu aux côtés d'un homme appelé Norman Bethune qui est connu dans le monde entier comme un grand défenseur de l'humanité. On relatera encore les exploits de la brigade internationale dans les livres bien longtemps après que le dernier de ces valeureux soldats ne soit décédé.

L'histoire leur a donné raison. Ils furent les premiers à s'attaquer au fascisme. Comme on l'a dit, certains d'entre eux se sont engagés dans l'armée canadienne en 1939 où ils ont continué à se battre contre Hitler et tous les maux qu'il incarnait. Ces hommes-là ont évidemment droit à toutes les prestations prévues pour les anciens combattants canadiens. Cela dit, la Chambre doit refuser d'accorder aux survivants de la guerre d'Espagne les prestations qui ont été gagnées par les militaires qui ont combattu sous l'uniforme canadien.

Je voudrais répéter les raisons que le gouvernement invoque pour justifier son refus. Ces gens-là sont allés combattre en Espagne malgré la loi canadienne qui leur interdisait de le faire. Ils ont combattu pour leur conscience et non pas pour les Canadiens ni pour le gouvernement du Canada. On considère maintenant qu'ils ont combattu du bon côté, au bon moment, mais là n'est pas la question. Si l'on demandait aux Canadiens s'ils désapprouvent les agissements des membres du bataillon Mackenzie-Papineau, il n'y en a pas beaucoup qui répondraient par l'affirmative, j'en suis certain.